

1. Admission

Les candidats qui souhaitent s'inscrire à des cours WSET doivent être âgés d'au moins 18 ans et doivent impérativement nous retourner, dûment complété et signé, le formulaire d'inscription, les CGV ci-dessous ainsi qu'un chèque d'acompte correspondant à 40% de la valeur de la formation (soit WSET1 : 88€ / WSET2 : 396€ / WSET3 : 660€).

2. Protection des données

L'école des vins du Languedoc conservera vos données pour le WSET et pour son usage personnel (statistiques, courrier électronique avec votre consentement). Aucune donnée ne sera vendue à une personne tierce.

Le candidat est informé que les informations et données personnelles demandées sont nécessaires à la gestion et au traitement de sa formation et aux relations commerciales entretenues avec le Syndicat AOC Languedoc et l'Ecole des vins du Languedoc.

Ces informations et données sont conservées pour permettre au syndicat de l'AOC Languedoc d'assurer le bon déroulement des commandes et le suivi des clients.

Le syndicat AOC Languedoc se réserve également le droit de traiter ces informations pour créer des emails ciblés.

Ces informations et données sont destinées à l'usage du Syndicat AOC Languedoc et de l'organisme WSET uniquement.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées (loi "Informatique et Libertés"), le Syndicat AOC Languedoc vous informe que ce site a fait l'objet d'une déclaration de traitement automatique de données à caractère personnel, données à la CNIL (récépissé n° en attente) et vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant AOC Union Languedoc.

Pour cela, il suffit de le demander par courrier ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Syndicat AOC Languedoc, Mas de Saporta, CS 30 030, 34 973 Lattes Cedex Email: contact@languedoc-aoc.com

3. Diversité et égalité

L'école des vins du Languedoc n'applique aucun principe de discrimination et l'égalité de traitement pour tous les candidats dans tous les cours proposés.

4. Ajustements raisonnables et considérations spéciales

L'école des vins du Languedoc identifiera toute demande d'ajustement raisonnable lors du processus d'inscription et au moins 4 semaines avant l'examen de l'élève. Nous appliquons des ajustements raisonnables conformément au WSET pour aider à réduire l'effet d'un handicap ou d'une difficulté pour un candidat défavorisé dans une situation d'évaluation.

En cas de maladie temporaire, de blessure ou de circonstances défavorables indépendantes de la volonté du candidat, l'école des vins du Languedoc prendra des mesures pour permettre

au candidat désavantagé au moment de l'évaluation de se présenter à l'examen sans toutefois donner des désavantages supplémentaires pour lesquels une considération particulière est accordée. L'étudiant doit faire une demande dans les 7 jours qui suivent le premier examen des WSET Awards au syndicat AOC Languedoc et le WSET communiquera ensuite le résultat de cette demande.

5. Faute professionnelle et mauvaise administration

L'école des vins du Languedoc utilise le manuel de l'application comme référence.

En cas de non-respect de nos politiques et du manuel de l'APP tels que: tricherie, utilisation de matériel ou d'appareils non autorisés, comportement perturbateur pendant les examens, plagiat, usurpation d'identité, lecture / modification / copie / distribution non autorisée de travaux d'examen et violation de la confidentialité sera soumis aux sanctions visées par le WSET.

En cas de non-respect des règles de procédure, la direction peut décider des sanctions à appliquer. Ceux-ci peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion finale. L'exclusion ne peut en aucun cas être remboursée. L'avertissement, dûment motivé, doit être communiqué individuellement et par écrit. L'exclusion définitive ne peut avoir lieu qu'après une réunion entre la personne concernée et la direction.

6. Annulations et remboursements

A compter de 15 jours précédant le début de la session, une pénalité de 40% sera appliquée. Votre chèque d'acompte sera donc encaissé en totalité.

Si toutefois l'École des vins du Languedoc se voyait dans l'obligation d'annuler une session, des dates de reports seront proposées. Le candidat sera averti par courrier électronique au moins 7 jours avant le cours et il disposera de 15 jours pour confirmer ou non sa présence pour une nouvelle session selon les choix proposés. Si malgré les différentes solutions proposées le candidat décide tout de même d'annuler sa participation, un remboursement sera effectué. Attention, des frais correspondants aux documents pédagogiques seront toutefois retenus.

Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais de voyage / hébergement dans tous les cas.

7. Loi applicable et règlement des différends

Ces accords généraux sont soumis au droit français.

Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant de porter l'affaire devant les tribunaux. Si tel est le cas, les tribunaux français seront alors compétents.

Chaque plainte ou appel concernant une formation doit être rédigé par écrit avec toutes les informations nécessaires à la compréhension de la situation et dans les 5 jours suivant la formation. Le meilleur moyen de trouver une solution est, le cas échéant, de contacter directement le responsable de L'école des vins du Languedoc ou de parler directement à l'enseignant.

8. Politique des recours

En cas de plainte d'un apprenant / étudiant / candidat contre L'école des vins du Languedoc, le plaignant doit soumettre sa plainte par courrier électronique à ecoledesvins@languedoc-aoc.com dès que l'affaire se produit et au plus tard 3 jours après la fin du cours. Nous garantissons la confidentialité et que la plainte ne nuira pas à l'étudiant. Le plaignant doit fournir les éléments suivants:

- Nom, adresse et coordonnées
- Les détails complets de la plainte, c'est-à-dire la cause de l'insatisfaction à l'égard des opérations, actions ou comportements concernant les pièces justificatives (documents pertinents, dates, lieux, témoins)
- Détails de toutes les tentatives précédentes pour résoudre l'insatisfaction identifiée
- Quelle action ou quelle réponse cherche-t-il à résoudre l'insatisfaction?

Nous vous ferons parvenir dans les 3 jours ouvrables un accusé de réception de votre plainte et vous recevrez une réponse dans les 20 jours ouvrables suivant l'accusé de réception. Si vous n'êtes toujours pas satisfait de la solution proposée, vous devez en informer par écrit le directeur de L'école des vins du Languedoc dans un délai de 7 jours ouvrables pour que la plainte se poursuive à l'étape suivante. Un accusé de réception sera envoyé par écrit dans un délai de 3 jours ouvrables. Et nous communiquerons avec le plaignant dans les 30 jours ouvrables. La durée de l'enquête ultérieure dépendra de la nature et de la gravité de la plainte et de la complexité de la réponse requise. Dans certains cas, l'enquête peut durer plus longtemps et, dans de tels cas, le plaignant sera informé du calendrier révisé.

Si un appel reste en suspens, le plaignant doit en informer par écrit l'équipe d'assurance qualité de WSET (qa@wsetglobal.com) dans les 10 jours ouvrables suivant la dernière réponse afin de poursuivre l'appel avec toutes les réponses précédentes et les détails de l'affaire.

9. Conflits d'intérêts

L'école des vins du Languedoc peut refuser un formulaire d'inscription ou arrêter à tout moment un cours où une personne a des intérêts ou des loyautés susceptibles d'affecter négativement son jugement, son objectivité ou sa loyauté face aux qualifications WSET.

Exemples de conflits d'intérêts:

- L'engagement d'une qualification WSET par toute personne employée par une APP;
- L'engagement d'une qualification WSET par toute personne employée par les WSET Awards
- L'emploi par une APP de personnes impliquées dans la prestation de programmes d'enseignement ou dans le rôle d'évaluateur interne dans une autre APP

L'école des vins du Languedoc fera référence aux récompenses WSET dès qu'un conflit d'intérêts est impliqué et suivra leurs procédures pour la gérer.